

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché de prestation de services

LIVRET DE COMMUNICATION
PROGRAMME DES ANIMATIONS « PYRENEES PARTAGEES 2023 »
LOT 1 : CONCEPTION GRAPHIQUE
LOT 2 : IMPRESSION

I – IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Syndicat mixte du PNR des Pyrénées ariégeoises
09240 MONTELS
Tél : 05.61.02.71.69
Fax : 05.61.02.80.23
Courriel : info@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

II – LES INTERLOCUTEURS

La personne responsable du marché est Monsieur le Président Kamel CHIBLI.

III – MODE DE PASSATION CHOISI

Procédure adaptée.

IV – OBJET DU MARCHE

Lot 1 : Conception graphique du livret de communication « Pyrénées Partagées » programme des animations 2023, selon les caractéristiques techniques présentées dans le CCTP ci-joint :

Prestations demandées :

- Conception graphique du document Pyrénées Partagées 2023 (option A : 60 pages, option B : 64 pages)
- Transformation de la 1^o de couverture et de la brochure complète en fichiers PDF haute définition et basse définition et envoi par message électronique au Syndicat mixte du PNR, pour mise en ligne sur son site internet et diffusion électronique complémentaire.
- Prestations complémentaires en option :
 - Option 1 : format « feuilleteable » pour site web (livret complet).
 - Option 2 : format bannière pour Facebook (1^{ère} de couverture).
 - Option 3 : format signature courriel (1^{ère} de couverture)

Lot 2 : Impression du livret de communication « Pyrénées Partagées » programme des animations 2023, selon les caractéristiques techniques présentées dans le CCTP ci-joint :

Prestations demandées :

- Option A : impression du livret 60 pages
- Option B : impression du livret 64 pages
- Livraison 1 point à Ferme d'Icart - Montels.

V – REPONSE EN GROUPEMENT

Possibilité de répondre en groupement de plusieurs prestataires. L'offre doit contenir au minimum la raison sociale, les coordonnées et les références de chacun des membres du groupement.

VI – DELAIS DU PRESENT MARCHE

Effet : Cf. CCTP joint.

VII – LIEU DE TRANSMISSION DES OFFRES

Syndicat mixte du PNR – Pôle d'activités – Ferme d'Icart - 09240 MONTELS - Tél : 05.61.02.71.69

VIII – DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au **jeudi 5 janvier à 15 heures**, terme de rigueur.

Les réponses seront transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.

L'enveloppe extérieure portera la mention :

Lot 1 : « MARCHE : conception graphique du document de communication Pyrénées Partagées 2023 »

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

Lot 2 : « MARCHE : impression du document de communication Pyrénées Partagées 2023 »

« NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES PLIS ».

Si l'offre est envoyée un mail, les offres pour le lot 1 et le lot 2 feront l'objet de 2 mails différents, chacun ayant précisé en objet le numéro et le nom du lot.

Les réceptions contre récépissé sont assurées du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Il appartient aux candidats de s'assurer auprès des transporteurs et entreprises de messagerie de la compatibilité de leurs heures de passages avec ces horaires. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'incompatibilité.

IX – MODALITES DE REGLEMENT

Le paiement se fera par mandat administratif et de façon fractionnée sur réception de factures suivant les modalités suivantes :

30 % à la commande

30% à la validation des éléments graphiques

40% à la remise de la totalité des documents

X – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

180 jours à compter de la date limite de remise des offres.

XI – CRITERES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES

Les offres contiendront tout élément ou pièce utile, dont le détail est laissé à l'appréciation du candidat au marché, permettant d'apprécier et d'évaluer son aptitude à répondre aux attentes du maître d'ouvrage dans la réalisation objet du présent marché (ex. liste de références, échantillons, croquis, pré-maquettes, etc.).

Le candidat souhaitant que lesdites pièces lui soient retournées à l'issue de la consultation doit le spécifier expressément.

Renseigner impérativement le formulaire de détail des offres.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rencontrer les trois prestataires qui proposent les meilleures offres afin de négocier.

XII – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous par ordre de priorité décroissant :

Lot 1 : Conception graphique

1. Valeur technique : 0,8 (Style, esthétisme : 0,3 ; créativité : 0,3 ; ergonomie, confort de lecture : 0,2 (jugés sur références : joindre exemples de réalisation, par courrier ou par courriel).
2. Prix. Coefficient : 0,2

Lot 2 : Impression

1. Valeur technique. Coefficient : 0,6 (dont prise en compte de l'environnement et du développement durable 0,2 ; qualité d'impression, références dans le type de document

demandé (joindre exemples de réalisation, par courrier ou par courriel) : 0,2 ; délais d'impression et livraison : 0,2).

2. Prix. Coefficient : 0,4

XIII – CRITERES COMPLEMENTAIRES

Les offres devront être rédigées en langue française et en euros.

XIV– SPECIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional souhaite intégrer des critères de respect de l'environnement dans toute réalisation de document. Dans ce cadre, le prestataire retenu s'engage à :

- ne pas utiliser pour l'impression en offset des produits toxiques ou très toxiques définis comme tels par l'annexe I et II de l'arrêté modifié du 20 avril 1994 relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances (JO du 8 mai 1994).
- sécuriser le stockage des produits et des déchets dangereux en utilisant des bacs de rétention ou des aménagements spécifiques.
- les produits dangereux suivants doivent être traités dans des centres de traitement appropriés : solution de mouillage, révélateurs et fixateurs usagés, solvants de nettoyage usagés (chlorés et non chlorés), chiffons souillés, cartouche d'encre et toner, divers liquides et pâteux comme les encres, les colles, les vernis, les huiles.

XV – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Renseignements d'ordre technique : Céline Arilla c.arilla@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Renseignements d'ordre administratif : Marianne Challier m.challier@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Syndicat mixte du PNR – Pôle d'activités – Ferme d'Icart - 09240 MONTELS -
05.61.02.71.69